

**Our French Lesson****AVIS A TOUS CEUX QUI VEULENT APPRENDRE LE FRANCAIS.**

La nouvelle direction de l'Abéille qui a à cœur la conservation et la propagation de la belle langue française en Louisiane a résolu de donner aux Américains l'opportunité d'apprendre le français pour la modique somme de 75 sous par mois, montant de l'abonnement mensuel au journal. Notre nouvelle méthode permettra également aux Louisianais désirant se perfectionner dans l'étude plus complète de la langue de leurs ancêtres, de pouvoir le faire avec la plus grande facilité et sans perdre un temps précieux que trop souvent dévient leurs affaires.

Nous avons en effet obtenu de Monsieur M. D. Berlitz, chevalier de la légion d'honneur, officier d'Académie, l'autorisation de publier chaque jour dans nos colonnes une leçon tirée de sa méthode dont la réputation est mondiale.

Nous continuons aujourd'hui la publication de la première leçon.

Afin de permettre aux débutants de pouvoir comprendre parfaitement la méthode, nous publierons en Anglais les notices explicatives qui accompagnent chaque leçon.

Toute personne n'ayant pu pour une raison quelconque suivre nos premières leçons aura toujours la ressource de se les procurer en nous demandant de lui envoyer les numéros du journal correspondant aux leçons qui lui manquent.

**NOTICE TO ALL PERSONS WHO WOULD LEARN THE FRENCH LANGUAGE.**

As the conservation and the propagation of the French language in Louisiana are among the prime desiderata cherished by the new administration of the New Orleans Bee, it has been decided to inaugurate a system whereby Americans will be enabled to study French for the small sum of seventy-five cents per month—amount of one month's subscription to the paper. The published exercises will be of great help to Louisianians who would wish to gain more accurate understanding of the idioms and grammatical construction of the language of their

ancestors, without taxing either their time or their intellectual forces.

By permission of Prof. M. D. Berlitz, Knight of the Legion of Honor, Officer of the French Academy, we are publishing in the columns of the Bee, a series of graduated exercises from Prof. Berlitz's work, whose excellence is recognized the world over.

We shall continue these lessons every day.

In order to facilitate the task for beginners, we will accompany the explanatory notes with the English equivalent.

Any persons who, for some reason or other, has missed the first lessons, can obtain back numbers of the paper, either by calling at our office or requesting that they be forwarded by mail.

The advantages claimed for this method are:

(a) The lessons are mostly based on object-teaching; thus results in the students associating perception with the foreign expressions; he thus is soon able to think in the foreign idiom.

The method is designed:

(1) For self-instruction: The student in such case reads over aloud, and several times, each lesson and then asks himself the questions of the book, answering them.

(2) For reciprocal instruction in clubs or parties of friends, each member alternately taking the role of the teacher, asking the questions and letting the others alternately answer. This has the advantage over self-instruction that the ear is more thoroughly drilled in catching the foreign sounds by hearing other people's voices, and, as several heads know more than one, each student will be able in his turn to correct mistakes made by his fellow-students.

(b) Nearly all the lessons are in shape of conversation, in order to continually drill the student's ear and tongue.

(c) The most useful is always taught first, so that the student's mind is not encumbered with rules and word forms that he cannot immediately use and will forget again before reading them.

(d) Where rules are to be given, they are illustrated by striking examples, so that even those who are not good grammarians can fully understand them.

(e) The pronunciation of all difficult words or expressions is carefully transcribed, so that the students need not constantly rely on their teacher, and can, if necessary, progress entirely without him.

(f) All idioms or other difficulties are carefully explained in order to emancipate the intelligent students from their teacher.

**HENRY IV ET LE PAYSAN.**

Henry IV s'était égaré à la chasse et ayant rencontré un paysan, l'avait fait monter en chariot derrière lui pour lui indiquer le chemin conduisant à la biserie de la forêt.

Chemin faisant le paysan lui fit part du désir qu'il avait de voir le roi. "Oh! Rien n'est plus facile, lui dit Henri IV,

quand nous serons parvenus au terme de notre course tu n'auras qu'à regarder celui qui conservera son chapeau sur la tête pendant que les autres seront découverts," ce sera le roi." Un quart d'heure après Henri IV rejoignit une partie de sa cour et se vit entouré de seigneurs qui tous le saluèrent avec respect et restèrent découverts. S'adressant alors à son guide, "Eh bien lui demanda-t-il, qui est le roi ? — Ma foi, monsieur, répondit celui-ci, ce doit être moi," car il n'y a que nous deux qui ayons le chapeau sur la tête."

**EXERCISE.**

1. Que faisait Henri IV quand il s'égarait ? 2. Qui rencontra-t-il ?

3. Que fit le paysan pour accompagner le roi ? 4. Pourquoi monta-t-il en chariot ? 5. Quel était le désir du paysan ? 6. Henri IV promit-il de satisfaire son désir ? 7. Comment le paysan devait-il reconnaître le roi ?

8. Qui Henri IV rejoignit-il bientôt ? 9. Que firent les seigneurs en voyant Henri IV ? 10. Pourquoi restèrent-ils découverts ? 11. Qui demanda Henri IV à son guide ? 12. Qui devait être le roi, selon le paysan ? 13. Pourquoi le pensait-il ?

"Peasant. Had lost his way at a hunt. Having met. Made him get on his horse behind him. Border of the forest. On their way. Informed him. King. When we shall have arrived at the end of our journey. You only have to look at the one who will keep. Uncovered.

"That will be the king. And found (lit. saw) himself surrounded by lords. Indeed. It must be you or I. Who have.

CENDRES CENDRES

A vendre en n'importe quelle quantité. Spécialité de wagons complets.

**THOMAS M. JOHNSTON**

1925 RUE ANNONCIATION

Téléphone Jackson 1515

Terrena mis à niveau. Tombereaux à louer.

soct-150

"Recognize. Soon. According to.

**Les Tribunaux****COUR CIVILE DE DISTRICT.****Nouveaux procès.**

Mme Veuve Richard B. men-  
ton vs. Nore Lambert, saisie pro-  
visoire, \$405.

John Francis Coleman vs. La.  
Commission des Egouts et de l'Eau,  
de la Nouvelle Orléans, réclama-  
tion, \$5,000.

Wm. B. Gregory vs. La. com-  
mission des Egouts et de l'Eau,  
de la Nouvelle Orléans, réclama-  
tion, \$5,000.

E. Braquet vs. M. et Mme So-  
phie McCloud, pour possession  
d'une propriété.

A. et P. Zahn vs. Mme Anna  
Moore, pour possession d'une  
propriété.

Leon Mussovelia vs. Mme Julia  
Sports et son épouse, pour pos-  
session d'une propriété.

Hayward et Clark vs. Leopold  
Keifeir, réclamation, \$461.18.

Wm. L. Billet, vs. Mildred Vir-  
ginia Billet, mineur, demande en  
exercice.

Jim Anderson vs. George Jurgens,  
fils, dommages, \$2,500.

Geo. J. Bezou vs. Chas. W.  
Stump Piano Co. Ltd., dommages  
\$2,000.

Mme Julia Moustier vs. The  
Metropolitan Improvement Co.,  
saisie provisoire, \$540.

Dennis McDerby à Union  
Homestead Assn., portion Erato,  
Clio, Dryades et Remparts, \$700.

Nicholson Publishing Co. Ltd.,  
en liquidation vs. Chas. W. Hop-  
kins, pour compte ouvert,  
\$269.20.

Acquéreur au vendeur, la mé-  
me propriété, \$700. — Gurley.

Mme Henry L. Taylor à An-  
thonie Monjure, portion Calirope,  
Clio, Rampart et Franklin, \$500.  
— Collins.

Ernest A. Carrere Co. Ltd., à  
Mme Anthony Tonkovich, lot  
Chartres, Madison, Dumaine et  
Decatur, \$2250. — Legier.

Mme Jos. Lafaille à Frank  
Santone, lot Ursulines, Hospital,  
Bourbon et Dauphine, \$2000. —  
Meunier.

Veuve Pauline Sparicio à Philip  
Paterno, bail des 2me et 3me  
étages de la propriété No. 913  
Decatur, pour un an à \$10 par  
mois.

Arthur H. Denis à Geo. H.  
Braig, lot Benton, Patriots, Wil-  
liams et Ne Plus Ultra, \$50. —  
Schneidau.

Francis T. M. Crais vs Lowry  
Charles, réclamation, \$8.35.

Michel Glosier vs. N. Laivo,  
pour possession d'une propriété  
No. 231 N. Remparts, pour 2 ans à  
\$20 par mois.

J. Grossman's & Co. vs. Marva-  
dore Calcagno, réclamation, \$30;  
vs. Joseph Impastato, réclama-  
tion, \$50 vs. Paul Grangrossi, ré-  
clamation, \$69.85.

Theo. Owin vs. G. Alciatore, ré-  
clamation, \$12.50.

Heintz Brothers vs. Carl Cro-  
nenberg, réclamation, \$81.

Mme Leo. P. Mansion à L. M.  
Toledano, lot Remparts, St. An-

réclamatiou, \$14.50; vs. John Be-  
nino, et al, in solido, réclama-  
tion, \$19.50; vs. John Ward, ré-  
clamation, \$14.30; vs. Julius Mul-  
ler et al, in solido, réclama-  
tion, \$22.15; vs. Jos. Lemley, réclama-  
tion, \$29.20.

Philip Bohrer vs. N. E. London,  
réclamation, \$8.50.

Gustave Keitz vs. Louis Rich-  
man, réclamation, \$41.

Ben F. Samuels, vs. Chas. Cou-  
turil, réclamation, \$10.

American Brewing Co., vs. Mme  
Veuve F. Reffert, réclamation,  
\$8.05.

Wolverine Bros. Works vs. Edward  
Schebler, réclamation, \$39.30.

E. Braquet vs. M. et Mme So-  
phie McCloud, pour possession  
d'une propriété.

A. et P. Zahn vs. Mme Anna  
Moore, pour possession d'une  
propriété.

Leon Mussovelia vs. Mme Julia  
Sports et son épouse, pour pos-  
session d'une propriété.

Hayward et Clark vs. Leopold  
Keifeir, réclamation, \$461.18.

Wm. L. Billet, vs. Mildred Vir-  
ginia Billet, mineur, demande en  
exercice.

Jim Anderson vs. George Jurgens,  
fils, dommages, \$2,500.

Geo. J. Bezou vs. Chas. W.  
Stump Piano Co. Ltd., dommages  
\$2,000.

Mme Julia Moustier vs. The  
Metropolitan Improvement Co.,  
saisie provisoire, \$540.

Dennis McDerby à Union  
Homestead Assn., portion Erato,  
Clio, Dryades et Remparts, \$700.

Acquéreur au vendeur, la mé-  
me propriété, \$700. — Gurley.

Mme Henry L. Taylor à An-  
thonie Monjure, portion Calirope,  
Clio, Rampart et Franklin, \$500.  
— Collins.

Kaspar A. Weick à Mme Lola  
V. Scott, portion Hampson, Lo-  
werline, Cherokee et Maple,  
\$1500. — Zengel.

Louis Hasemann à Jefferson C.  
Wenck, 4 lots Leonidas, Jolié,  
Pritchard et Apricot, \$1425. —  
Sheriff.

Bureau des Hypothèques.

Victor Gondolf à H. A. Bursley,  
\$1000, 1 billet, 1 an, 8 pour cent,  
lot Première, Seconde, St. Denis  
et Dryades. — Delbel.

Giuseppe Daura à Joseph Mes-  
sina, Jr. \$2200, 6 billets, 7 pour  
cent, lot Laurel, Annunciation,  
Berlin et Napoleon ave. — Guil-  
bault.

Benedetto Scania à Mme Ger-  
trude L. Gomez, \$400, 1 billet, 1 an, 8  
pour cent, lot Johnson, Galvez,  
Hospital et Quartier. — Formen-  
to.

Veuve Daniel Yost à H. A.  
Bursley, \$600, 1 billet, 1 an, 8  
pour cent, lot Dante, Dublin,  
Burke et Maple. — Delbel.

Veuve Frederick Zeigler à  
Francis D. Charbonnet, Jr., \$1200,  
1 billet, 1 an, 7 pour cent, 6 lots  
Annunciation, Tchoupitoulas,  
Octavia et Joseph. — Charbon-  
net.

Mme Veuve Wm. J. Dahomey à  
Troe, Bernhardt, \$1000, 1 billet, 1  
an, 4 pour cent, lot Magnolia, Eu-  
phrosine, Calliope et Clara. —  
Cuneo.

Charte.

Urquhart Social Club. — Daly.

**VENTES A L'ENCAN****ANNONCE JUDICIAIRE**

Vente de propriétés de valeur et am-  
éliorées du Sixième District, portant  
le numéro suivant: 2015. — See  
Franklin, entre les rues Philip et Jack-  
son.

Louis Spiro vs. Randall Porter.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour le Pa-  
roisse d'Orléans — No. 10,311 — En  
vertu d'un writ de saisie et de vente  
qui m'a été adressé par l'Honorable  
Cour Civile de District pour la Paroisse  
d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus in-  
troduite, je procéderai à la vente à l'encan  
face à la rue Franklin, par une profon-  
deur de 10 pieds, à savoir: un lot de  
moins, environ huit pieds, borné hori-  
zontalement sur une allée de quatre  
pieds de large en commun avec le lot  
et d'autres, et d'autres en bordure, le dit lot  
comprend la plus grande partie du lot  
mentionné par le No. 10,311, la proprié-  
té décrise à savoir: un certain nombre de  
certaines lots de terre ensemble, avec  
toutes les baisses et améliorations qui  
y appartiennent, situées dans le Quartier  
No. 209, borné par les rues Jackson, Philip  
et Franklin, le dit lot mesurant vingt trois pieds,  
cinq pouces face à la rue Franklin, par une profon-  
deur de 10 pieds, à savoir: un lot de  
moins, environ huit pieds, borné hori-  
zontalement sur une allée de quatre  
pieds de large en commun avec le lot  
et d'autres, et d'autres en bordure, le dit lot  
comprend la plus grande partie du lot  
mentionné par le No. 10,311, la proprié-  
té décrise à savoir: un certain nombre de  
certaines lots de terre ensemble, avec  
toutes les baisses et améliorations qui  
y appartiennent, situées dans le Quartier  
No. 209, borné par les rues Jackson, Philip  
et Franklin, le dit lot mesurant vingt trois pieds,  
cinq pouces face à la rue Franklin, par une profon-  
deur de 10 pieds, à savoir: un lot de  
moins, environ huit pieds, borné hori-  
zontalement sur une allée de quatre  
pieds de large en commun avec le lot  
et d'autres, et d'autres en bordure, le dit lot  
comprend la plus grande partie du lot  
mentionné par le No. 10,311, la proprié-  
té décrise à savoir: un certain nombre de  
certaines lots de terre ensemble, avec  
toutes les baisses et améliorations qui  
y appartiennent, situées dans le Quartier  
No. 209, borné par les rues Jackson, Philip  
et Franklin, le dit lot mesurant vingt trois pieds,  
cinq pouces